

Des initiatives législatives récentes ont fait en sorte que les administrateurs d'organismes sans but lucratif sont plus que jamais exposés à des poursuites en responsabilité. Toutes les associations et fondations sont désormais des entreprises. Le nouveau livre XX du Code de Droit Economique s'applique à toutes les entreprises, de sorte qu'une asbl peut désormais également être déclarée en faillite. En outre, le nouveau droit des sociétés s'appliquera également aux associations, ce qui signifie que les mêmes règles de responsabilité s'appliqueront, par exemple en ce qui concerne la responsabilité solidaire.... En conséquence, et en plus des mesures de professionnalisation des mandats d'administrateur, l'assurance RCMS est devenue une nécessité.

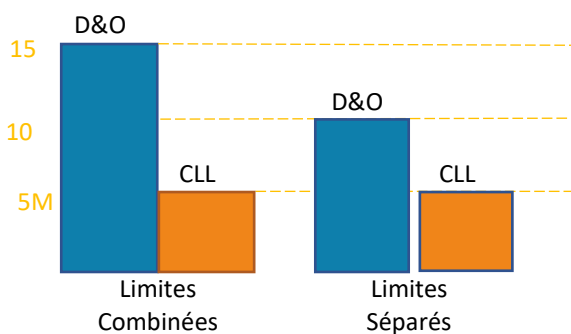
La police Management Liability Insurance Associations & Foundations de Beluga est spécialement conçue pour ces entités, y compris la couverture pour l'entreprise elle-même dans la section Corporate Legal Liability.



Marché Cible

La police s'adresse spécifiquement :

- aux **associations & fondations** dont le chiffre d'affaires consolidé annuel est **inférieur à 300 millions d'euros**
- aux entités ayant leur siège social **en Belgique ou au Luxembourg**



Limites Disponibles

Capacité disponible auprès d'un assureur de première classe **Zurich Insurance plc, Belgium branch** dans les limites suivantes :

- Total combiné : jusqu' à **EUR 15.000.000**
- **Corporate Legal Liability** = 50% de la limite de **Directors & Officers Liability** avec un maximum de **EUR 5.000.000**
- Disponible sous forme de limites séparées ou combinées

Caractéristiques de la Police

Territoire

Couverture mondiale

Aspects Temporaires

- police annuelle avec renouvellement tacite
- « claims made » pendant la période d'assurance
- garantie subséquente automatique de 5 ans (D&O) ou de 3 ans (CLL)
- **Garantie Subséquente Convenue Préalablement** jusqu' à 6 ans en cas de Changement de Contrôle

Caractéristiques de la Police (suite)

Structure du groupe

- les nouvelles filiales créées ou acquises au cours de la période d'assurance sont automatiquement incluses (critères applicables)
- le changement de contrôle annule la police en cours
- la modification de la Forme Juridique entraîne l'émission d'une nouvelle police



Montants Assurés

- limites séparées ou combinées
- franchise uniquement applicable à la *Corporate Legal Liability* et non appliquée en cas d'acquittement ou de règlement définitif de la responsabilité et en cas d'utilisation du BELUGA PANEL OF EXPERTS
- PDA 100% pour personne assurée/personne non-assurée

Assurés

DIRECTORS & OFFICERS LIABILITY

- administrateurs et dirigeants
- personnes morales (y compris les sociétés de management) en tant qu'administrateur ou dirigeant
- responsabilité de fondateur
- inclusion large des employés
- épouses / époux et héritiers

dans le preneur d'assurance, les sociétés sœurs déclarées et toutes leurs filiales

- mandats externes

CORPORATE LEGAL LIABILITY

le preneur d'assurance, les associations sœurs déclarées et toutes leurs filiales

Chiffre d'Affaires	Franchise
< EUR 10M	EUR 2.500
EUR 10M - EUR 50M	EUR 5.000
> EUR 50M	EUR 10.000



Fonctionnalités Administratives



Ces derniers ont été ajoutés afin de fournir la solution qui répond le mieux à vos besoins.

- **BELUGA ONLINE** - Possibilité de travailler en ligne via un portail de courtage de pointe
- Polices **PDF** uniquement



- **Modalités de versement** des primes (périodicité semestrielle, trimestrielle, mensuelle)
- **Domiciliation** des primes auprès du Preneur d'Assurance (obligatoire pour les modalités de versement)



Outils de Gestion des Risques

Pour vous aider à identifier et gérer de façon proactive les problèmes avant qu'ils ne surviennent.

BELUGA PANEL OF EXPERTS



- **Service d'assistance** téléphonique confidentiel gratuit pour les premiers conseils juridiques concernant les matières assurées
- **Un panel d'experts approuvé à l'avance** en qualité d'avocat de la défense
- **Knowledge Centre**

- Section du site web contenant de la documentation pertinente sur des sujets d'intérêt pour nos clients

Couvertures

Couvertures d'Assurance A. Directors & Officers Liability

Un ensemble de couvertures traditionnelles et nouvelles, adaptées aux besoins de notre groupe cible et répertoriées individuellement pour votre confort.

PRINCIPE « TOUT RISQUE, SAUF... » - COUVERTURES DE BASE

- Couverture Responsabilité des Administrateurs
- Couverture Indemnisation Société

QUI EST COUVERT ?

- Extension Entités Externes
- Extension Société Sœur
- Extension Plans de Pension & d'Avantages - Sociaux des Employés
- Extension Administrateurs Pensionnés ou après Démission
- Extension Responsabilité de Fondateur
- Extension Responsabilité Fonctions Spécifiques

coordinateur environnemental, coordinateur de transport, data protection officer, conseiller en prévention, directeur de la conformité responsable du respect des règles de concurrence

- Extension Régime Matrimonial
- Extension Administrateurs Indépendants

RECLAMATIONS & SINISTRES

- Extension Réclamations Liées à l'Emploi
- Extension Discrimination & Harcèlement à l'égard de Tiers
- Extension Homicide Involontaire & Sécurité au Travail
- Extension Réclamation pour Pollution
- Extension Protection des Données
- Extension Impôt sur les Sociétés
- Extension Amendes et Sanctions Administratives
- Extension Frais de Caution

HORS RECLAMATIONS

Sous-limite

• Extension Frais d'Enquête	25% - max. EUR 250.000
• Extension Saisie de Biens	
• Extension Privation de Liberté	
• Extension Frais de Présence au Tribunal	EUR 10.000
• Extension Audience en cas d'Insolvabilité	
• Extension Atteintes à la Réputation & Crise Socio-Médiatique	25% - max. EUR 250.000
• Extension Soutien Psychologique	EUR 25.000

Couvertures d'Assurance B. Corporate Legal Liability

Couverture	"Périls dénommés"	Uniquement Frais de Défense	Franchise applicable	NON Disponible pour toutes les activités	Sous-limite
Droit de la Concurrence		•	✓		EUR 25.000
Réclamations Liées à l'Emploi			✓		
Discrimination & Harcèlement à l'encontre de Tiers			✓		
Plans de Pension & d'Avantages Sociaux des Employés			✓		
Responsabilité pour Vol			✓		50% - max. EUR 250.000
Homicide Involontaire & Sécurité au Travail		•	✓		
Pollution		•	✓		50% - max. EUR 250.000
Amendes et Sanctions		•	✓		50% - max. EUR 250.000
Responsabilité Contractuelle		•	✓		EUR 25.000
Frais d'Enquête			✓		50% - max. EUR 250.000
Frais de Présence au Tribunal			-		EUR 10.000
Atteintes à la Réputation / Crise Socio-Médiatique			-		EUR 25.000
Usurpation d'Identité			✓		
Infraction des Droits de Propriété Intellectuelle		•	✓	✗	EUR 25.000
Protection des Données			✓	✗	50% - max. EUR 250.000
Perte de Données			✓	✗	50% - max. EUR 250.000

Caractéristiques particulières pour les Associations et les Fondations

- Langage adapté aux Associations et Fondations
- Clauses concernant les modifications de la structure juridique du groupe adaptées aux Associations et Fondations
- Les Filiales et participations des Associations et Fondations peuvent être incluses dans la consolidation
- Souscription liée aux définitions légales des petites/grandes/très grandes Associations et Fondations

Exclusions

Les exclusions peuvent avoir une incidence sur la couverture de l'une ou des deux Couvertures d'Assurance. Ils sont rédigés dans un langage le plus clair possible pour éviter toute ambiguïté. Certaines d'entre elles comportent des exceptions qui limitent la portée de l'exclusion, ce qu'on appelle le "carve-back".

Exclusions applicables aux deux Couverture d'Assurance

- Dommages Corporels & Matériels
carve-back pour Réclamations liées à l'Emploi, Homicide Involontaire & Sécurité au Travail et Pollution, Perte de Documents en '**dernier recours**'
- Faute Intentionnelle
- Circonstances et Réclamations Antérieures
- Responsabilité Professionnelle - carve-back pour 'manque de supervision'

Exclusions supplémentaires uniquement applicables à la Corporate Legal Liability

- Offre de Titres
- Financement Insuffisant des Plans d'Epargne-Pension et des Avantages Sociaux des Employés
- Responsabilité des Produits
- Droits de Propriété Intellectuelle (sauf les frais de défense – sous-limite)
- Droit de concurrence (sauf les frais de défense – sous-limite)
- Actionnaire Majoritaire Concerné
- Responsabilité Contractuelle (sauf les frais de défense – sous-limite)
- Adaptation du Lieu de Travail ou des Machines
- Concertation avec les travailleurs

Disclaimer

Le présent document est un résumé de la police Management Liability Insurance, et est fourni exclusivement à titre d'information. La couverture offerte par toute police n'est ni modifiée ni étendue. En cas de sinistre, seul le texte original de la police s'applique et prévaut sur ce résumé.